

Renseignements sur la Cours de formation à la gestion des éléments nutritifs

Theil Simpson, adjointe des programmes éducatifs, MAAARO

Ficheinfo

MIS À JOUR EN JUIN 2009

INTRODUCTION

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales offre un vaste éventail de cours de formation afin de fournir des renseignements sur la gestion des éléments nutritifs et sur la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* (LGEN), ainsi que sur le règlement et les protocoles s'y rapportant. Voici une liste des cours de formation avec les exigences préalables. Les cours sont offerts suivant un horaire tournant à divers endroits dans la province.

Pour obtenir les dates et les horaires des cours prévus, visitez www.ontario.ca/omafra, cliquez sur « Agriculture », puis sur « Gestion des éléments nutritifs » et enfin sur « Certification et formation ». Pour vous inscrire à un cours, appelez la Ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460. Les cours sont donnés en français et en anglais.

Cours

1. Introduction à la gestion des éléments nutritifs

Ce cours décrit les principes agronomiques de base sur lesquels reposent la LGEN et son règlement d'application. Il est fortement recommandé de le suivre avant le cours Règlement et protocoles.

Le cours :

- décrit les situations, les caractéristiques et les pratiques qui pourraient causer la perte d'éléments nutritifs et des dommages environnementaux;
- aborde les moyens d'exploiter le mieux possible les matières prescrites générées dans l'exploitation;
- explique le recours à des bonnes pratiques de gestion pour réduire la perte d'éléments nutritifs et améliorer l'absorption d'éléments nutritifs par les cultures;
- définit des termes et pratiques clés comme l'indice N, l'indice P, les signaux d'alarme et la perte d'éléments nutritifs;

- montre comment appliquer les connaissances acquises pendant le cours dans l'exploitation agricole et à la préparation de SGEN et de PGEN.

Ce cours est obligatoire pour l'obtention du certificat d'élaboration des stratégies et des plans des exploitations agricoles et du certificat de planification à l'intention des exploitations agricoles.

2. Règlement et protocoles

Ce cours est conçu pour les agriculteurs et les conseillers. Il vous aide à comprendre vos obligations en vertu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* ainsi que le règlement et les protocoles s'y rapportant, de même que la façon dont ils encadrent l'élaboration d'une stratégie de gestion des éléments nutritifs (SGEN) et d'un plan de gestion des éléments nutritifs (PGEN).

Ce cours est obligatoire pour l'obtention du certificat d'élaboration des stratégies et des plans des exploitations agricoles et du certificat de planification à l'intention des exploitations agricoles.

Vous avez deux options pour suivre ce cours :

Option 1 – Règlement et protocoles – Version en ligne

À partir de février 2008, le Cours de formation sur la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* – Règlement et protocoles sera offert en ligne. Le cours en ligne est équivalent au cours en classe mais il vous permet d'apprendre à votre rythme. Le cours donne un aperçu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*, y compris des définitions clés et les exigences de la loi ainsi que du règlement et des protocoles s'y rapportant. Vous obtenez aussi des outils pour élaborer votre propre stratégie de gestion des éléments

nutritifs ou votre propre plan de gestion des éléments nutritifs.

À la fin du Cours de formation sur la LGEN – Règlement et protocoles – Version en ligne, vous devrez faire le quiz final en ligne et obtenir une note d'au moins 70 %. Les participants peuvent essayer trois fois de réussir le quiz. S'ils ne peuvent pas obtenir au moins 70 % lors d'un des essais, ils doivent communiquer avec la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs pour avoir de nouveau accès au cours et refaire celui-ci.

Le cours a certaines exigences technologiques. Pour faire le cours, nous recommandons une connexion Internet de 56 Ko (au minimum). Une fois la connexion établie, on peut naviguer dans le cours au moyen d'un navigateur Web comme Internet Explorer de Microsoft, Netscape Navigator ou Firefox. Il faut aussi avoir accès à une imprimante.

Le coût du cours en ligne est le même que celui du cours en classe.

Option 2 - Règlement et protocoles – Version en classe

Ce cours en classe est enseigné sur une base saisonnière par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario. Pour vous inscrire à ce cours, appelez la Ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs.

3. Élaboration d'une stratégie et d'un plan de gestion des éléments nutritifs à l'aide du logiciel NMAN

Dans ce cours pratique, les formateurs exposent les étapes de l'élaboration d'une SGEN et d'un PGEN à l'aide du logiciel NMAN expressément conçu à cette fin. Vous apprendrez :

- ce que doivent contenir une SGEN et un PGEN;
- comment interpréter et utiliser la SGEN et le PGEN dans votre exploitation (que vous ou un consultant les ayez élaborés);
- les outils pratiques nécessaires pour élaborer une SGEN et un PGEN;
- comment utiliser le logiciel NMAN pour élaborer la SGEN et le PGEN et pour tenir les dossiers exigés.

Le logiciel NMAN est fourni à tous les participants (qui doivent avoir des connaissances de base en informatique). Ce cours est obligatoire pour l'obtention du certificat d'élaboration des stratégies et des plans des exploitations agricoles. Il est fortement recommandé aux agriculteurs qui préparent leur propre SGEN ou PGEN.

4. Cours de formation à l'intention des personnes chargées de développer les plans de gestion des MSNA (offert à compter de la fin du printemps 2010)

Aperçu du cours à l'intention des personnes chargées de développer les plans de gestion des MSNA

Ce cours d'une durée de deux jours est destiné aux personnes qui ont l'intention de préparer des plans de gestion des matières de source non agricole (MSNA) pour des exploitations agricoles. Le cours permet de prendre connaissance des rudiments de la Loi sur la gestion des éléments nutritifs (LGEN), du Règlement et des Protocoles qui s'y rattachent ainsi que du Guide des odeurs MSNA et d'examiner de quelle manière ces documents sont reliés au plan de gestion des MSNA, à son élaboration et aux exigences actuelles concernant la gestion des éléments nutritifs. Le cours présente également des exemples pratiques ainsi que des activités de groupe pour permettre aux participants d'assimiler les concepts présentés. Ce cours est obligatoire pour obtenir le certificat d'élaboration de plans de gestion des matières de source non agricole.

Les points suivants seront couverts dans le cadre du cours :

- Les catégories de MSNA
- Les exigences en matière d'échantillonnage et d'analyse
- Les normes d'épandage relatives au MSNA
- Les exigences concernant l'entreposage des MSNA
- La préparation d'un plan de gestion des MSNA

Préalables

On doit avoir suivi les cours suivants au préalable :

- Cours sur l'introduction à la gestion des éléments nutritifs
- Cours sur l'élaboration d'une SGEN et d'un PGEN à l'aide du logiciel NMAN

Vous souhaitez suivre ce cours?

Le calendrier du cours sera publié au début du printemps 2010.

Consulter de nouveau le présent site pour avoir plus d'information à ce sujet ou communiquer avec le Centre d'information agricole au numéro 1 866 242-4460, ou par courriel à nman.omafra@ontario.ca.

5. Cours conduisant à l'obtention du certificat de courtier

Ce cours vous familiarise avec la LGEN et avec le règlement et les protocoles s'y rapportant. Il examine les effets directs de ces dispositions législatives sur les activités de courtage. (Les courtiers sont des personnes ou des entreprises qui transportent, transfèrent ou entreposent des matières prescrites dans l'exercice de leurs activités commerciales.)

Ce cours est obligatoire pour l'obtention d'un certificat de courtier. Le certificat de courtier est obligatoire pour les courtiers qui font affaire avec des exploitations agricoles auxquelles s'applique le Règlement de l'Ontario 267/03 pris en application de la LGEN. Veuillez noter que ce cours constitue également la première journée du cours conduisant à l'obtention du permis d'épandage commercial de matières prescrites.

6. Cours conduisant à l'obtention du permis d'épandage commercial de matières prescrites

Ce cours vous familiarise avec la LGEN et avec le règlement et les protocoles s'y rapportant et examine les effets directs de ces dispositions législatives sur les activités d'épandage à façon.

Ce cours est obligatoire pour l'obtention du permis d'épandage commercial de matières prescrites. Ce permis est exigé des propriétaires et exploitants d'une entreprise d'épandage qui font affaire avec des exploitations agricoles auxquelles s'applique le Règlement de l'Ontario 267/03 pris en application de la LGEN. Veuillez noter que le premier jour de ce cours de deux jours correspond au cours conduisant à l'obtention d'un certificat de courtier.

7. Cours conduisant à l'obtention d'un permis de technicien en épandage d'éléments nutritifs

Les personnes qui épandent des éléments nutritifs dans des fermes assujetties à l'inclusion progressive en vertu de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* et nécessitant un PGEN doivent suivre ce cours.

Le cours comprend un DVD/vidéo et un cahier de travail qui expliquent les exigences de la législation et les pratiques de gestion optimales aux personnes qui épandent des matières de source agricole et non agricole ainsi que des engrais commerciaux sur des biens-fonds. Le cours doit être dispensé par un moniteur qualifié. La formation peut être suivie de deux façons :

Option 1 – La formation peut être suivie au lieu de travail avec un représentant qualifié, c'est-à-dire une personne titulaire d'un permis d'épandage commercial de matières prescrites qui assure la gestion quotidienne des opérations et a une connaissance approfondie des procédures de fonctionnement normales de l'entreprise. Dans ce cas, les documents de formation peuvent être commandés par l'entremise de la Ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs.

Option 2 – La formation peut aussi être suivie dans le cadre d'un cours en classe dispensé par le MAAARO. Un nombre limité de cours est offert par saison. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la Ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs.

Les renseignements fournis dans le présent document sont issus de la **Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs** et du **Règl. de l'Ont. 267/03 tel que modifié**. Tout a été mis en œuvre pour en assurer l'exactitude, mais ils ne sont pas officiels. Pour prendre connaissance du texte de la Loi, veuillez consulter le site www.e-laws.gov.on.ca ou les volumes officiels imprimés par Publications Ontario.